

Prélèvement à la source : L'état d'urgence est décrété

Depuis l'annonce de la mise en place du prélèvement à la source, la CFTC n'a eu de cesse que d'avertir le Ministre et le Directeur Général sur les difficultés rencontrées dans la mise en place de cette réforme d'une ampleur exceptionnelle. Accueil en hausse, sous effectifs récurrents dans les SIP, problème de remontée des taux entre l'administration et les employeurs, agents qui ne seront pas formés au PAS avant le 1^{er} janvier 2019... Pour la CFTC, la réalité du terrain est bien loin des discours rassurants de la DGFIP.

Or, après plus de deux ans de préparatifs et à un mois de la mise en place du PAS, la DGFIP réalise tardivement l'ampleur de la réforme et la masse de travail supplémentaire demandée à des services au bord de la rupture. Pour tenter de répondre au défi du PAS, la DGFIP vient d'annoncer deux mesures :

- le recrutement de 50 CDD de trois mois renouvelable pour renforcer les 14 centres de contact. Ces contractuels devront en un mois se former à la complexe fiscalité française et être en capacité de répondre aux questions. La plupart du temps les interrogations des usagers sont complexes et les réponses introuvables sur le site internet. Mission impossible pour ces agents qui se retrouveront rapidement démunis face aux questions des usagers.

Pour la CFTC, ce recrutement de 50 CDD n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. Il manque plusieurs milliers d'agents dans les services et ce n'est pas le recrutement de 50 contractuels qui permettra de répondre à la vague de contribuables qui va déferler dès le 2 janvier 2019 dans les services de la DGFIP.

Par ailleurs, renforcer les centres de contact est une chose mais que faire face aux rushes des usagers vers les services des impôts des particuliers ? La direction générale y a pensé et sa réponse a de quoi surprendre : le gel des congés !

- Deuxième mesure annoncée par le Directeur Général pour gérer la vague de contribuable dans les SIP : le gel des congés. Le Directeur Général a ainsi envoyé une note de service à tous les directeurs de SIP afin qu'ils demandent à leurs agents de ne pas prendre de congés en début d'année 2019. D'or et déjà, des collègues se sont vus annuler des congés qu'ils avaient posés la semaine du 31 décembre au 6 janvier, deuxième semaine des vacances scolaires.

Pour la CFTC, refuser des congés en période de vacances scolaires à des agents est une mesure inacceptable. En refusant leurs droits aux congés, la Direction générale fait payer aux agents, qui souffrent déjà dans les services, une politique de dix ans de suppression d'emploi à la DGFIP. Ce sont ainsi plus de 30000 emplois qui ont disparu des services en dix ans, emplois qui manquent cruellement aujourd'hui pour répondre au défi du Prélèvement à la source.

Pour la CFTC, ce n'est pas en recrutant à la « va vite » 50 contractuels ni en gelant les congés des agents que la Direction Générale répondra au défi de la mise en place du prélèvement à la source. La CFTC réclame dès à présent la mise en place d'un vrai plan de soutien aux services des impôts des particuliers, plan qui passera obligatoirement par le recrutement immédiat de nouveaux agents.



Pour soutenir nos revendications pour les services des impôts des particuliers, votez CFTC lors des élections du 29 novembre au 6 décembre 2018.

